



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 décembre 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 décembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 décembre 2008

Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Rémy

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : M. Gérard ZABATTA -

Excusés ayant donné pouvoir :

Chantal BARRE donne pouvoir à Josiane METAYER –
Françoise BILLY donne pouvoir à Michel GENDREAU –
Geneviève RIZZI donne pouvoir à Geneviève GAILLARD –
Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD –
Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA -

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 décembre 2008

DELIBERATION D20080506

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Madame Le Maire de Saint-Rémy nous a fait parvenir le 9 octobre 2008, pour avis, le projet de Plan Local d'Urbanisme de sa commune arrêté par le Conseil Municipal de Saint-Rémy le 23 septembre 2008.

Conformément aux dispositions de l'article L 123.9 du Code de l'Urbanisme, les personnes publiques associées donnent un avis dans la limite de leurs compétences propres dans un délai de trois mois.

Le projet de PLU de la Commune de Saint-Rémy n'appelle pas de remarque particulière. En effet, la concordance des zonages agricoles en limite de commune ne crée pas de contrainte particulière sur le territoire de la Commune de Niort. Les constructions sises en bordure de l'Avenue de Nantes aux lieudits Buffevent et la Bataille sont, comme sur le projet de PLU de la Ville de Niort, situées en zone naturelle à habitat dispersé.

Par ailleurs, le plan de zonage fait apparaître une intention de voie de contournement nord de Niort correspondant au fuseau réservé au PLU de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- donner un avis favorable au dossier de PLU de la Commune de Saint-Rémy.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL